

Image not found or type unknown



Comment se désolidariser du compte joint

Par **ariane2204**, le **27/03/2008 à 20:26**

je suis séparée de mon compagnon (nous n'étions pas mariés) depuis plus de 3 ans et je parviens pas à me désolidariser du compte joint.

évidemment Monsieur à fait un découvert mais moi je ne possède plus aucune carte et j'ai la preuve que je n'effectue aucune opération sur ce compte, malgré mon courrier recommandé à la banque, sachant que Monsieur pour m'embêter jusqu'au bout refuse de signer, ne veux pas me désolidariser.

en fait s'il prend l'envie à mon ex de faire un chèque de 10.000€ je dois en supporter les conséquences?

je trouve cela irréaliste et comment puis-je faire entendre raison à la banque?

merci par avance de votre réponse